

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM"

Vol. I No 6

Montréal, Août 1895

50 cts par an

De la nécessité d'un capital de réserve

Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer, dans les notes éditoriales de la *Revue*, l'importance de l'accumulation d'un capital dans notre caisse de dotation, mais nous l'avons fait très-succinctement et comme en passant. Le sujet mérite d'être traité plus à fond, d'abord parce qu'il est nécessaire de bien fixer sur ce point les idées des membres de l'Alliance, et surtout encore parce que cette discussion nous permettra de dissiper certaines erreurs qu'il ne faut pas laisser s'accréditer dans le public.

Dans toute œuvre humaine, quelque soit le motif qui ait animé ses inspirateurs, motif charitable, motif éminemment désintéressé, comme celui qui animait les fondateurs de l'Alliance, il faut tenir compte des règles reconnues par l'expérience comme indispensables au bon fonctionnement de l'institution. Parmi ces règles, la prévoyance est une des plus nécessaires. Quoique souvent la prévoyance soit en contradiction avec l'esprit de charité, qui nous porte à aller de l'avant, à ne pas compter devant la misère existante, on sent bien, pour que l'œuvre puisse durer, que la prévoyance a son mot à dire et ses règles à imposer. Sans cette vertu maîtresse, on courrait infailliblement à la ruine, et l'on préparerait avec les meilleures intentions du monde, avec les plus louables, selon l'Évangile, la banqueroute des œuvres charitables.

La prévoyance ne suffit pas. Il faut encore de la prudence pour agir sagement et ne pas tomber dans l'exagération.

Or, ces deux sentiments, prévoyance et prudence, sont les guides que l'on a invoqués pour conduire l'Alliance au but que nous désirons tous, la prospérité durable de cette bienfaisante institution.

On se rappelle les sages paroles que prononçait le président de la Société dans son discours à la Convention du Conseil Général : "Il ne serait pas rationnel de prendre le taux de la mortalité et partant le chiffre des charges qui incombent à une Société, dans

les premières années suivant l'époque pendant laquelle elle prend soudainement un grand développement numérique, comme seule et unique base de calcul ; car le taux de la mortalité deviendra de plus en plus fort au fur et à mesure que l'effet de la sélection par l'examen médical disparaîtra et que des groupes considérables de membres parviendront à un âge avancé."

Et il ajoutait avec grande raison :

"Nous devons donc accumuler un capital pour faire face aux obligations plus considérables de l'avenir. Telle a été notre politique lorsque nous avons décidé de fonder cette Société sur les bases que nous lui avons données."

Ne voyons-nous pas comme cette précaution est à la fois *prévoyante* et *prudente* ? Ajoutons que rien n'est plus logique, et qu'agir autrement serait une véritable folie.

Les dépenses, les charges causées par l'augmentation progressive des décès doivent avoir des ressources correspondantes pour y faire face, pour remplir les engagements pris par la Société vis-à-vis de ses adhérents. Et pour cela, il faut au moment même où ses charges ne sont pas nombreuses, accumuler les ressources, afin que lorsque les temps pénibles arriveront, on ne soit pas en face du déficit, mais de la prévoyante abondance.

La fable de la cigale et de la fourmi nous revient en ce moment à l'esprit.

La fourmi n'agissait pas autrement. Elle amassait prudemment aux temps chauds

Et ne se trouva point dépourvue,
Quand la bise fut venue.

tandis que la cigale, imprévoyante, se contentait de lancer ses roulades pendant la belle saison. Mais elle fut bien embarrassée lors de l'hiver et certes l'avis fort pratique de sa voisine ne l'aida guère dans sa détresse, mais le moraliste tient compte des faits et le fait était là patent et indéniable.

On n'a jamais présenté sous une forme plus saisissante la vérité cruelle du sort réservé à l'imprévoyance.

L'Alliance Nationale en accumulant son capital de la caisse de dotation, fait des pro-

visions pour l'avenir, afin de ne pas se trouver *dépourvue*.

Elle a d'ailleurs, devers elle, les exemples assez frappants des sociétés qui n'ont pas tenu compte de ces règles intransgressibles, pour ne pas verser dans les mêmes errements. Combien n'a-t-on pas vu de ces sociétés, surtout aux Etats-Unis, qui, pour attirer le plus d'adhérents, négligeaient de prendre ces élémentaires précautions, tablaient imprudemment sur un chiffre minimum de mortalité et se trouvaient débordées, quand le cours régulier des décès venait à se produire avec l'âge des membres, et les infirmités de la vieillesse !

Il fallait alors augmenter les cotisations, chercher des expédients qui désorientaient les membres, en leur créant chaque jour des charges nouvelles et finalement ces sociétés disparaissaient dans une déconfiture aussi regrettable pour les membres eux-mêmes que peu profitable au bon renom de ces institutions.

Ces exemples sont, hélas, fréquents. Avec des précautions semblables à celles adoptées par l'*Alliance Nationale*, rien de pareil n'est à redouter. C'est alors qu'on comprend la nécessité d'accumuler le capital pendant les premières années, pour être tranquille sur l'avenir.

C'est la règle que nous avons posée en débutant : *prévoyance* et *prudence*. Avec cette maxime on ne peut courir d'aventures. Or, les sociétés solides ne doivent jamais s'exposer à courir les aventures. Ceci est bon pour les cigales. La fourmi se l'interdit avec raison ; sachons imiter son exemple.

L'Union démocratique du Nord en France

FONDATION ET BUT

I.—Il est fondé à Lille, en dehors de tout parti politique : Une Union démocratique pour la région du Nord ; elle groupe non des travailleurs isolés, mais des associations ouvrières préalablement existantes.

II.—Cette Union a pour but : De développer dans la région le vrai mouvement démocratique, et, à cet effet, de fournir aux groupements ouvriers indépendants un centre commun d'action, suivant un programme commun.

III.—L'action de l'Union démocratique s'accomplit spécialement par les institutions économiques, les organisations *profession-*

nelles, la propagande, les Cercles d'études sociales, etc.

Elle cherche non la guerre stérile des classes, mais l'entente et la conciliation.

Elle s'efforce d'arriver par tous les moyens légaux et pacifiques à la réalisation des réformes contenues dans son programme.

IV.—Tout groupement ouvrier de la région peut faire partie de l'*Union démocratique du Nord* : il suffit pour cela d'en accepter le programme, au moins dans ses grandes lignes, et d'envoyer son adhésion au comité.

V.—Dans un Congrès ultérieur, le programme sera arrêté d'une manière définitive. En attendant, le comité central de l'Union propose le projet suivant, comme devant faire l'objet des études de chaque groupement :

Considérant,

1° Que la plupart des ouvriers sont dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

2° Que les causes principales d'une telle situation sont :

a) L'affaïssement général des mœurs, en haut comme en bas ;

b) L'isolement des travailleurs, qui, par suite de l'abolition des corporations ouvrières, au dernier siècle, se sont vus, peu à peu, livrés sans défense à la merci de maîtres souvent inhumains ;

c) la concurrence effrénée dans le travail de la production et le commerce ;

d) L'usure dévorante sous ses formes diverses ;

e) Le monopole du louage du travail et du commerce des produits passé aux mains d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui font peser un joug presque servile sur la multitude infinie des prolétaires.

Considérant,

3° Qu'il est urgent de remédier à cette situation par des mesures promptes et efficaces, c'est-à-dire par des moyens allant droit au fait et l'atteignant dans ses causes.

4° Que le vrai but à chercher dans l'œuvre sociale est surtout celui-ci : "Relever effectivement la condition sociale des ouvriers par l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale de leur situation ; et par là, les rétablir peu à peu, sans trouble et sans violence, dans le rang social d'une légitime autonomie, dont le régime du capitalisme moderne les a privés."

5° Que le système socialiste du collectivisme ne saurait aboutir à la véritable émancipation des travailleurs, mais plutôt les

conduirait à la honteuse oppression d'un capitalisme nouveau, plus inique et plus intolérable encore que le premier.

L'Union démocratique, persuadée qu'il faut agir le plus tôt et le plus efficacement possible, signale d'abord les points suivants comme devant être réalisés sous le plus bref délai et engage ses adhérents à en poursuivre l'exécution par tous les moyens honnêtes et pacifiques, tels que pétitions, conférences, publications, etc. ;

1° Le développement des syndicats ouvriers dans la forme indiquée au programme général de l'Union ;

2° La réduction légale des heures de travail ;

3° L'inscription d'un minimum de salaire au cahier des charges des adjudications publiques ;

4° La réforme générale des impôts.

PROGRAMME GÉNÉRAL

(Projet mis à l'étude)

I. — PARTIE ÉCONOMIQUE

1° BUT : Nous voulons l'entente et la paix entre le travail et le capital, par la reconnaissance et le respect égal des droits de chacun et par les moyens efficaces de les faire valoir.

2° MOYENS : C'est pourquoi nous voulons l'organisation professionnelle dans les Syndicats.

A. — GRANDE INDUSTRIE

3° Dans la grande industrie : syndicats ouvriers, d'une part ; syndicats de patrons, d'autre part ; commission ou conseil d'arbitrage mixte composé de délégués, en nombre égal, du Syndicat des ouvriers et du Syndicat des patrons.

4° Fédération locale, nationale, internationale des syndicats, selon que la production est locale, nationale, internationale.

5° But des syndicats :

a) Déterminer les conditions du contrat de travail intéressant à la fois les deux parties ; le taux minimum des salaires, la durée normale de la journée et les conditions du travail ; l'hygiène physique et morale, les règlements et la surveillance du chantier, de l'usine, de la mine ou de l'atelier.

b) Supprimer progressivement le travail des mères de famille dans les ateliers industriels et limiter le travail des jeunes filles.

c) Développer l'instruction professionnelle et régler les questions d'apprentissage.

d) Organiser et gérer les caisses d'assurance contre les maladies, les accidents, les chômages, ainsi que les caisses de retraite pour les ouvriers et pour les veuves.

e) Rechercher les moyens d'empêcher les excès de production.

B. — MÉTIERS

6° Le métier aux gens de métier. A cet effet ;

7° Syndicat par métier de petits producteurs de la classe moyenne, pour résister aux grands magasins, qui, monopolisant peu à peu leurs produits, puis leur main-d'œuvre, les écrasent sous une concurrence insoutenable.

8° Achat par le Syndicat, en commun, en gros, et au comptant des instruments de travail et des matières premières ; organisation de la réclame, et, au besoin, de la vente en commun.

9° Organisation par le Syndicat du crédit mutuel pour obtenir à chacun les avances nécessaires à l'exercice et à la prospérité du métier.

10° Dans chaque profession, à côté du Syndicat des petits producteurs, et pour s'entendre avec lui, le Syndicat de leurs ouvriers, afin de fixer de commun accord : la réforme et le contrôle de l'apprentissage ; le tarif minimum du salaire ; les conditions du travail et le repos dominical.

11° Caisses d'assurances et de retraite gérées par ces Syndicats.

C. — AGRICULTURE

12° Syndicat des fermiers, des petits propriétaires agricoles et fédération de leurs syndicats.

13° Objet des syndicats agricoles : progrès dans les méthodes d'exploitation ; fixation du taux et des conditions de fermage ; production en commun, par exemple pour le beurre ; vente en commun ; achat et usage en commun des machines coûteuses, des semences, des engrais de l'alimentation du bétail ; assurance du bétail ; crédit mutuel pour les avances nécessaires à l'exploitation et à son développement.

14° Syndicats d'ouvriers agricoles et syndicats de patrons, afin de régler par le moyen d'une Chambre syndicale mixte, le taux du salaire, les conditions du travail et l'assurance mutuelle.

15° Suppression de l'impôt foncier pour les exploitations agricoles ; droits compensateurs sur les marchandises passant la frontière.

II. — PARTIE LÉGALE

1^o Personnalité civile des *syndicats professionnels agricoles, industriels*, avec droit de posséder meubles et immeubles, dans la mesure exigée par leur fonctionnement et le développement de leurs institutions.

Sanction légale, au besoin, des décisions formulées par les syndicats.

2^o Création de *chambres de travail* et d'agriculture, analogues aux chambres de commerce.

3^o Inscription au cahier des charges des travaux publics d'un *minimum de salaire* en rapport avec les conditions locales.

4^o Loi sur le *contrat de travail* contenant.

a) Le principe fondamental du droit de l'ouvrier sobre et honnête, dans des conditions normales, à un salaire qui lui permette de vivre, lui et sa famille.

b) L'assurance obligatoire.

5^o Repos du dimanche.

6^o Fixation légale d'un *maximum d'heures de travail*, dix heures dans toute industrie.

Sanction par la loi de la journée normale déterminée par les syndicats, en deça de ce minimum pour chaque profession.

7^o Suppression du *travail de nuit*, sauf dans les usines à feu continu.

8^o Abolition des *impôts qui pèsent sur la subsistance* ou le travail (Ex. les octrois).

Impôts sur la fortune mobilière acquise et sur le revenu.

9^o *Insaisissabilité* des petites propriétés et du salaire.

10^o Diminution des dépenses publiques et de luxe.

Réforme des lois sur les opérations de bourse et les sociétés anonymes.

Repression de l'agiotage et des accaparements.

11^o Suppression des impôts sur les *petits héritages* en ligne directe.

III. — PARTIE SOCIALE

Les principes essentiels d'une organisation sociale vraiment démocratique se rattachent aux trois grandes puissances sociales, qui soutiennent tout le reste :

RELIGION, FAMILLE, PROPRIÉTÉ

1^o *La religion*. — Elle est nécessaire à toute société humaine. Elle est la principale garantie des droits de chacun et la source la plus abondante du bien-être matériel.

C'est pourquoi nous la défendons et nous appuyons tout ce qui peut lui assurer la plus complète liberté.

2^o *La famille*. — Elle existe avant la société civile ; elle en est la base.

C'est pourquoi nous demandons tout ce qui peut en assurer la moralité et le bien-être.

Le divorce qui brise l'unité et l'indissolubilité du mariage, est un attentat à la famille et nous réclavons l'abrogation de la loi qui l'autorise.

3^o *La propriété privée*. — Tout en demandant une notable amélioration au *Régime légal* actuel de la propriété, nous regardons la propriété privée comme un droit naturel imprescriptible.

C'est pourquoi nous combattons le collectivisme, au même titre que l'anarchisme et le communisme.

A travers les Auteurs Célèbres

DE LA CONVERSATION

L'esprit de la conversation consiste bien moins à en montrer beaucoup qu'à en faire trouver aux autres ; celui qui sort de votre entretien, content de soi et de son esprit, l'est de vous parfaitement. Les hommes n'aiment point à vous admirer, ils veulent plaire ; ils cherchent moins à être instruits, et même réjouis, qu'à être goûtés et applaudis ; et le plaisir le plus délicat est de faire celui d'autrui.

Parler et offenser pour de certaines gens est précisément la même chose ; ils sont piquants et amers, leur style est mêlé de fiel et d'absinthe ; la raillerie, l'injure, l'insulte, leur découlent des lèvres comme leur salive ; il leur serait utile d'être nés muets ou stupides ; ce qu'ils ont de vivacité et d'esprit leur nuit davantage que ¹ ne fait à quelques autres leur sottise. Ils ne se contentent pas toujours de répliquer avec aigreur, ils attaquent souvent avec insolence ; ils frappent sur tout ce qui se trouve sous leur langue, sur les présents, sur les absents ; ils heurtent de front et de côté, comme des béliers : demande-t-on à des béliers qu'ils n'aient pas de cornes ? De même n'espère-t-on pas de réformer par cette peinture des naturels si durs, si farouches, si indociles ; ce que l'on peut faire de mieux, d'aussi loin qu'on les découvre, c'est de les fuir de toute sa force et sans regarder derrière soi.

Avec de la vertu, de la capacité, et une bonne conduite, l'on peut être insupportable ; les manières, que l'on néglige comme de petites choses, sont souvent ce qui fait que les hommes décident de vous en bien ou en

1. Il serait peu régulier de dire aujourd'hui *d'avantage que*.

mal ; une légère attention à les avoir douces et polies prévient leurs mauvais jugements ; il ne faut presque rien pour être cru fier, incivil, méprisant, désobligeant ; il faut encore moins pour être estimé tout le contraire.

La politesse n'inspire pas toujours la bonté, l'équité, la complaisance, la gratitude, elle en donne du moins les apparences, et fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être intérieurement.

L'on peut définir l'esprit de politesse, l'on ne peut en fixer la pratique : elle suit l'usage et les coutumes reçues : elle est attachée aux temps, aux lieux, aux personnes, et n'est point la même dans les deux sexes, ni dans les différentes conditions ; l'esprit tout seul ne la fait pas deviner, il fait qu'on la suit par imitation, et que l'on s'y perfectionne ; il y a des tempéraments qui ne sont susceptibles que de la politesse, et il y en a d'autres qui ne servent qu'aux grands talents, ou à une vertu solide : il est vrai que les manières polies donnent cours au mérite, et le rendent agréable ; et qu'il faut avoir de bien éminentes qualités pour se soutenir sans politesse.

Il me semble que l'esprit de politesse est une certaine attention à faire que, par nos paroles et par nos manières, les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes.

LA BRUYÈRE.

LE COQ ET LE RENARD

Sur la branche d'un arbre était en sentinelle

Un vieux coq adroit et matois ;

“Frère, dit un renard, adoucissant sa voix,

Nous ne sommes plus en querelle ;

Paix générale cette fois.

Je viens te l'annoncer ; descends, que je t'embrasse ;

Ne me retarde point, de grâce ;

Je dois faire aujourd'hui vingt postes sans manquer.

Les tiens et toi peuvent vaquer,

Sans nulle crainte, à vos affaires ;

Nous vous y servirons en frères.

Faites-en les feux dès ce soir,

Et cependant viens recevoir

Le baiser d'amour fraternelle.”

“Ami, reprit le coq, je ne pouvais jamais

Apprendre une plus douce et meilleure nouvelle

Que celle

De cette paix

Et ce m'est une double joie

De la tenir de toi. Je vois deux lévriers

Qui, je m'assure, sont courriers

Ils vont vite, et seront dans un moment à nous.

Je descends ; nous pourrions nous entre-baiser tous.”

“Adieu, dit le renard, ma traite est longue à faire.

Nous nous réjouirons du succès de l'affaire

Une autre fois.” Le galant aussitôt

Tire ses grègues, gagne au haut,

Mal content de son stratagème.

Et notre vieux coq en soi-même

Se mit à rire de sa peur ;

Car c'est double plaisir de tromper le trompeur.

(LA FONTAINE.)

MOLIÈRE ET LA FONTAINE

Molière, dans chacune de ses pièces, ramenant la peinture des mœurs à un objet philosophique, donne à la comédie la moralité de l'apologue. La Fontaine, transportant dans ses fables la peinture des mœurs, donne à l'apologue une des grandes beautés de la comédie, les caractères. Doués tous les deux au plus haut degré du génie d'observation, génie dirigé dans l'un par une raison supérieure, guidé dans l'autre par un instinct non moins précieux, ils descendent dans le plus profond de nos travers et de nos faiblesses ; mais chacun, selon la double différence de son genre et de son caractère, les exprime différemment.

Le pinceau de Molière doit être plus énergique et plus ferme, celui de La Fontaine plus délicat et plus fin. L'un rend les grands traits avec une force qui le montre comme supérieur aux nuances ; l'autre saisit les nuances avec une sagacité qui suppose la science des grands traits. Le poète comique semble s'être plus attaché aux ridicules, et a peint quelquefois les formes passagères de la société. Le fabuliste semble s'adresser davantage aux vices, et a peint une nature encore plus générale. Le premier me fait plus rire de mon voisin ; le second me ramène plus à moi-même. Celui-ci me venge davantage des sottises d'autrui ; celui-là me fait mieux songer aux miennes. L'un semble avoir vu les ridicules comme un défaut de bienséance choquant pour la société ; l'autre avoir vu les vices comme un défaut de raison fâcheux pour nous-mêmes. Après la lecture du premier, je crains l'opinion publique ; après la lecture du second, je crains ma conscience.

Enfin, l'homme corrigé par Molière, cessant d'être ridicule, pourrait devenir vicieux ; corrigé par La Fontaine, il ne serait plus ni vicieux ni ridicule : il serait raisonnable et bon, et nous nous trouverions vertueux, comme La Fontaine était philosophe, sans s'en douter.

(CHAMFORT, *Éloge de La Fontaine.*)

LE BONHEUR DANS LA MÉDIOCRITÉ

L'ordre, l'économie, le travail, un petit commerce et surtout la frugalité, nous entretenaient dans l'aisance. Le petit jardin produisait presque assez de légumes pour les besoins de la maison, l'enclos nous donnait des fruits, et nos coings, nos pommes, nos poires, confits au miel de nos abeilles,

étaient durant l'hiver, pour les enfants et pour les bonnes vieilles, les déjeuners les plus exquis. Le troupeau de la bergerie de Saint-Thomas habitait de sa laine tantôt les femmes et tantôt les enfants; mes tantes la filaient; elles filaient aussi le chanvre du champ qui nous donnait du linge; et les soirées, où, à la lueur d'une lampe qu'allumait l'huile de nos noyers, la jeunesse du voisinage venait teiller avec nous ce beau chanvre, formaient un tableau ravissant. La récolte des grains de la petite métairie assurait notre subsistance; la cire et le miel des abeilles, que l'une de mes tantes cultivait avec soin, étaient un revenu qui coûtait peu de frais; l'huile exprimée de nos noix encore fraîches avait une saveur, une odeur que nous préférons au goût et au parfum de celle de l'olive. Nos galettes de sarrasin, humectées, toutes brûlantes, de ce bon beurre du Mont-Dore, étaient pour nous le plus friand régal. Je ne sais pas quel mets nous eût paru meilleur que nos raves et nos châtaignes; et en hiver, lorsque ces belles raves grillaient le soir à l'entour du foyer, ou que nous entendions bouillonner l'eau du vase où cuisaient ces châtaignes si savoureuses et si douces, le cœur nous palpait de joie. Je me souviens aussi du parfum qu'exhalait un beau coing rôti sous la cendre, et du plaisir qu'avait notre grand-mère à le partager entre nous. La plus sobre des femmes nous rendait tous gourmands. Ainsi, dans un ménage où rien n'était perdu, de petits objets réunis entretenaient une sorte d'aisance, et laissaient peu de dépense à faire pour suffire à tous nos besoins. Le bois mort dans les forêts voisines était en abondance et presque en non-valeur; il était permis à mon père d'en tirer sa provision. L'excellent beurre de la montagne et les fromages les plus délicats étaient communs et coûtaient peu; le vin n'était pas cher, et mon père lui-même en usait sobrement.

(MARMONTEL.)

PENSÉES

La familiarité engendre le mépris.
(Proverbe.)

La folle multitude aime, non pas d'après son jugement, mais d'après ses yeux.
(Shakespeare.)

Ah! frappe-toi le cœur, c'est là qu'est le génie.
(Musset.)

On acquiert les richesses avec peine, on les conserve avec crainte, on les perd avec douleur.
(St-Bernard.)

Le talent de la musique est le seul qui jouisse de lui-même; tous les autres veulent des témoins.
(Marmontel.)

De la confiance à l'amitié il n'y a pas loin; et de l'amitié à l'amour, le pas est encore plus glissant.
(Marmontel.)

La beauté des sentiments fait la beauté du style; quand l'âme est élevée, les paroles viennent d'en haut.
(Chateaubriand.)

La grandeur d'un homme populaire est bien moins dans son génie que dans les proportions de son génie avec les préjugés et même avec les stupidités de son temps.
(Lamartine.)

Il n'est pas de pays en Europe où le pédantisme de l'étiquette ait été porté plus loin qu'en Espagne, probablement parce qu'il n'y a pas de nation où la noblesse soit plus orgueilleuse.

La résolution humaine est esclave de la mémoire: vigoureuse à sa naissance, bientôt elle s'affaiblit et meurt..... Les projets arrêtés dans l'ardeur de la passion, dès que la passion finit, se perdent avec elle. La douleur ou la joie trop violentes détruisent avec elle-même leur propre ouvrage, leurs projets et leurs résolutions. Au moment où la joie se livre à ses plus vifs transports, où la douleur pousse ses plus profonds gémissements, la joie pleurera et la douleur sourira au plus léger événement. Le monde ne doit pas toujours durer; et il n'est pas étrange que nos affections changent avec nos fortunes.

(Shakespeare.)

Pour que deux hommes soient parfaits amis, ils doivent s'attirer et se repousser sans cesse par quelque endroit; il faut qu'ils aient des génies d'une même force, mais d'une différente espèce; des opinions opposées, des principes semblables; des haines et des amours divers, mais au fond la même sensibilité; des humeurs touchantes, et pourtant des goûts pareils; en un mot, de grands contrastes de caractère et de grandes harmonies de cœur.
(Chateaubriand.)

L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 2172

MONTREAL, AOUT 1895

AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire; indiquant dans ce dernier cas, l'adresse précédente et la nouvelle adresse.

2o Les cercles qui ont élus de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues;—un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois.—Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 30 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

4o Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

5o Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La remise doit comprendre l'arriéré de contribution et *celle du mois courant*. (Art. 196).

NOTES EDITORIALES

Toujours en avant! c'est le mot d'ordre!

Le recrutement marche rondement encore dans le mois d'aout.

Et le mois de septembre se présente sous de bonnes auspices.

Le capital de réserve accumulé dans la caisse de dotation, au 31 juillet, était de \$27,225.34.

293 nouvelles demandes d'admission pour le mois de juillet! Evidemment plus l'Alliance Nationale est connue plus elle est populaire.

"Ne remettez pas au lendemain, ce que vous pouvez faire aujourd'hui." Voilà un dicton qui est vrai pour tout le monde et surtout pour ceux qui veulent devenir membres de notre association.

Aux hommes d'action de se mettre à l'œuvre pour recruter des membres à l'Alliance Nationale. Ils savent les avantages de la Société puisqu'ils en ont éprouvé les effets. Qu'ils disent hautement ce qu'ils pensent. Ils feront une bonne action.

Songez un instant à l'avenir de votre femme et de vos enfants et sur ce point n'ayez pas un moment d'hésitation: il n'y a que les sociétés de bienfaisance établies sur des bases solides qui vous donneront toute sécurité et garantiront leur sort par votre admission comme adhérent. Il faut donc prendre de suite le meilleur parti, car il est à la fois le plus sage et le plus prudent.

Un malheur est vite arrivé. La mort surprend le travailleur au milieu de son labeur alors qu'il était heureux au sein de sa famille et qu'il faisait honneur à ses affaires. Mais comment s'élèveront ses enfants? Comment pourvoir aux dépenses de leur éducation maintenant qu'il est frappé sans rémission. Une fée bienfaisante sera là si le père a été assez prudent pour s'adresser à la caisse de dotation. L'argent est tout trouvé et les ressources ne manqueront pas. Est-ce vrai cela, oui ou non?

C'est un avantage très-appreciable pour un cercle que d'ajouter un nouveau membre à son effectif, lorsque ce membre possède les qualités requises. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'admission d'un mauvais sujet, au point de vue de la santé, est tout aussi dangereux pour le cercle qu'elle l'est pour la caisse de dotation. Nos confrères doivent donc veiller avec un soin constant à ce qu'il ne s'introduise pas dans leurs cercles de constitutions délabrées qui seraient une menace pour leur caisse des malades, comme pour la caisse de dotation. Il ne faut pas oublier qu'il vaut encore mieux courir le risque de refuser deux bons sujets que d'en accepter un mauvais. Le nombre est une chose désirable, importante même; mais c'est surtout la qualité qu'il faut rechercher.

La Confraternité entre les Membres de l'Alliance Nationale

Il est un point sur lequel nous estimons devoir appeler l'attention des membres de l'Alliance Nationale. C'est celui de la confraternité entr'eux. Qu'entendons-nous par là? Un mot d'explication n'est pas superflu pour bien faire comprendre notre pensée.

Notre Société se distingue des autres sociétés de bienfaisance du même genre par deux caractères nettement accusés. Elle a— nous l'avons déjà dit, mais on ne saurait trop le répéter,—elle a un double but moral qui relie entre eux tous ses membres dans une idée commune: celle de répondre et développer, non seulement nos sentiments religieux—et nos statuts font une profession de foi catholique qui n'est pas un vain mot,— mais encore elle s'attache d'une manière spéciale à faire prédominer la langue française, précieux héritage légué par nos pères et que nous voulons rendre à nos enfants, agrandi et singulièrement développé.

Il n'est pas un des membres de l'Alliance qui n'ait compris quelles obligations résultait pour lui de ces engagements, quelles charges ils lui imposaient.

Or, un pareil engagement accepté par tous les adhérents de l'Alliance Nationale constitue une pensée commune, un but identique qui resserre d'une manière indéniabie les membres entr'eux et les rend en quelque sorte solidaires du succès obtenu dans le triomphe de la religion et de la langue. Rien ne peut mieux que cette pensée commune contribuer à rapprocher les membres, à établir ces liens de bonne confraternité dont nous parlons. La camaraderie la plus solide est celle qui se contracte dans la lutte, que ce soit pour une idée morale, comme c'est le cas, ou qu'elle naisse au milieu des combats, comme nous l'avons vu en d'autres temps.

Cette confraternité emporte avec elle de nombreuses conséquences afin d'avoir cette force qui est nécessaire pour vaincre. Comme elle dérive d'une uniformité de sentiments sur les deux idées-mère du patriotisme, la religion et la nationalité, elle crée entre les membres des rapports communs dont ils ne doivent pas se défendre, mais qu'ils ont le devoir d'encourager et de développer dans leurs relations, soit par un commerce plus fréquent, soit par des relations plus intimes, comme il convient à des membres appartenant à une société ayant la même tendance.

Il y a tout profit pour les membres d'une société comme l'Alliance Nationale à se bien connaître, à se voir souvent, et à s'unir plus étroitement. Nous voudrions que ce titre: membre de l'Alliance fut un trait d'union, une présentation qui dispensât en quelque sorte de toute autre.

Nous avons toujours regretté que nos sociétés canadiennes, si nombreuses, n'aient pas créé entre tous leurs membres cette union nécessaire qui les porte à se fréquenter plus intimement. On se contente de connaître les principaux membres, mais d'une manière impersonnelle et ce n'est pas là ce qu'il faut pour une organisation ayant besoin de lutter. Nous devons nous voir plus intimement, connaître nos sentiments, les discuter. De là naîtront des amitiés solides et sérieuses, résultant des mêmes pensées sur les principaux points qui nous touchent le plus au cœur.

C'est un vœu que nous exprimons pour le plus grand bien de notre chère société.

Aux Présidents et aux Secrétaires Archivistes des Cercles :

Messieurs,

Le concours de recrutement va prendre fin le premier Septembre prochain, et à cette occasion nous croyons devoir vous rappeler que vous devez préparer et nous transmettre, avant le 15 de Septembre, un état nous faisant connaître les noms des candidats admis membres pendant le concours, qui ont été présentés par chaque membre. Dans le but d'obtenir l'uniformité dans la préparation de cet état, nous croyons devoir nous soumettre le modèle suivant dont vous voudrez bien faire usage.

ALLIANCE NATIONALE, Cercle..... No...

Aux Membres du Bureau Exécutif,

Messieurs,

Nous vous transmettons ci-dessous un état détaillé faisant voir les noms, prénoms et date d'admission des candidats admis membres de l'association par notre cercle pendant le concours commencé le 1er Avril dernier et terminé le 1er Septembre courant; ainsi que les noms des membres qui les ont présentés :

NOMS DES CANDIDATS ADMIS ET DE LEURS PROPOSEURS

Noms et présoms des proposeurs. (inscrire le même nom qu'une seule fois.)	Noms et présoms des candidats admis, qui ont été présentés par le membre dont le nom figure ci-contre.	Date de l'admission.
Frédéric Alarie	O. Thériault	1895 10 avril
do	Jos. Montbriand	7 mai
do	Michel Dutour	20 juillet
S. L'Archevêque	Pierre Durand	10 avril
do	J.-B. Fortin	20 juillet

En foi de quoi nous avons signé les présentes et y avons opposé le cachet de notre Cercle, le..... Septembre 1895.

CACHET

Le Président.....

Le Sec. Arch.....

Vous voudrez bien conserver copie du rapport dans vos archives.

Veillez observer que tous les candidats admis membres de l'association pendant le concours, doivent être comptés avant le premier avril dernier.

D'un autre côté, ceux qui auront été présentés pendant le concours, mais qui n'auront pas été admis avant le premier septembre, ne seront pas pris en considération.

Vous ne devez pas oublier que l'arrêté du Bureau Exécutif en date du 16 juillet établit : "Que seuls les rapports qui nous auront été adressés avant le 15 septembre seront reçus."

Il va sans dire qu'en l'absence du président et du secrétaire, le vice-président et le secrétaire-archiviste pro-temp. peuvent certifier le rapport.

En ce qui concerne les cercles qui ont fait rapport au premier d'aout, il leur suffira de faire connaître dans un rapport supplémentaire les noms des membres admis pendant ce dernier mois et les noms de ceux qui les ont présentés.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs et chers Confrères,

Votre serviteur tout dévoué,

L. J. D. PAPINEAU,

Secrétaire général.

Echos des Sociétés de France

MUTUALITÉ COMMERCIALE

Le dimanche, 28 avril, la *Mutualité commerciale* tenait son assemblée générale dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris.

M. Seignouret, directeur du personnel et du cabinet au ministère de l'intérieur, présidait.

Il avait à ses côtés M. le commandant Meaux Saint-Marc, officier d'ordonnance du Président de la République, représentant M. Félix Faure; MM. Barberet, chef et Collas, sous-chef du bureau des institutions de prévoyance au ministère de l'intérieur; Jacques et Mesureur, députés de la Seine-Inférieure; Martin, président; Secretin, trésorier, et les membres du comité de la Mutualité commerciale.

Plus de 3,000 personnes assistaient à cette fête.

Après lecture par M. Gallé du procès-verbal de la dernière assemblée générale, M. Secretin fait un exposé de la situation morale et financière de l'année 1894. Ce rapport démontre la prospérité toujours croissante de la Mutualité commerciale.

M. Martin, président de la Société, prononce une courte allocution, très applaudie, et fait connaître les récompenses décernées par la Mutualité commerciale à ceux de ses membres dont le zèle et le dévouement aident le plus puissamment à son extension. MM. Barberet, chef du bureau des sociétés de prévoyance au ministère de l'intérieur, Nicolas, directeur au ministère du commerce, Cardon et Poirier, sont nos membres d'honneur.

Des médailles de vermeil sont remises à MM. Dusserre, Léger, Siry et Boverio; des médailles d'argent à MM. Flumas, Guibourgé, Beuzelin, Moneyron, Lemaire et Decauville; des médailles de bronze à MM. Gaudillière, Basely, Thomas, Coëlle, Delplancy, Ebrat et Savary; enfin MM. Héraudet et Escoffier reçoivent des mentions honorables.

M. Seignouret, directeur du cabinet du ministre de l'intérieur, donne lecture de la lettre suivante, adressée par M. Leygues au président de la Mutualité commerciale :

Monsieur le président,

La catastrophe de Bouzey m'oblige à partir pour les Vosges. Je ne pourrai donc assister aujourd'hui à votre fête. Je vous en exprime mes plus sincères regrets.

J'aurais été heureux de me trouver au milieu des mutualistes et de leur dire l'estime et la sympathie qu'ils nous inspirent. En développant l'esprit de solidarité et l'initiative individuelle, ils rendent au pays les plus grands services. Leur œuvre est une œuvre vraiment patriotique.

Je vous prie, monsieur le président, de vouloir bien être mon interprète auprès des membres de votre société et de leur transmettre, avec l'expression de mes sentiments les plus cordiaux, l'assurance de mon entier dévouement.

Cette lettre est accueillie par une double salve d'applaudissements.

Puis M. Seignouret a mis en lumière le côté utile et patriotique de l'œuvre entreprise par la Mutualité commerciale et à la prospérité de laquelle nul plus que le gouvernement n'applaudit.

A travers les Cercles

CERCLE ST MÉDARD, No 16.

Le Cercle St-Médard vient de perdre, en la personne de notre regretté confrère, M. F. G. Bériault, S. P. G., décédé le juillet, l'un des membres les plus dévoués et les plus méritants de l'Alliance Nationale. Patriote ardent et éclairé, il épousa la cause de l'Alliance dès ses débuts, et après un travail persévérant, il réussit, avec le concours de quelques

hommes de bien à qui il communiqua son projet, à fonder, au Côteau Station, un des Cercles qui fait le plus honneur à la Société dans le comté de Soulanges et les comtés avoisinants. Ce succès obtenu, il refusa d'abord d'accepter une place d'honneur, préférant, dans son humilité, rester dans les rangs inférieurs, que de prendre une position d'autorité. Mais il était un homme de devoir, et simple membre il s'intéressa à la bonne administration et au progrès de son cercle avec la même activité qu'il avait déployée pour l'organiser. Plus tard, cependant, pressé par ses confrères qui connaissent son zèle pour les intérêts du cercle et de l'association, il consentit à assumer les responsabilités du pouvoir, et le Président Général fut heureux de le nommer son substitut auprès du cercle.

Ce qu'il avait été simple membre, il ne devait pas cesser de l'être, devenu officier. Fidèle à ses devoirs, il veillait à la protection de ses confrères et il ne négligeait rien de ce qui pouvait favoriser l'intérêt de son cercle et de l'association.

Il travaillait avec une persévérante activité au recrutement de nouveaux adhérents et à la consolidation de son cercle, profondément convaincu qu'il était des bienfaits de la mutualité pour les familles de ses adeptes et de la mission patriotique que poursuit l'Alliance Nationale.

C'est donc de tout cœur que nous nous associons aux cercles St-Médard et St-Ignace, pour présenter à sa famille éplorée l'hommage du profond respect et de la reconnaissance de l'Alliance Nationale à la mémoire de cet homme de bien.

Nous reproduisons ci-après le texte même des adoptions pour ces deux cercles.

Résolutions du Cercle St-Médard.—Les membres du cercle St-Médard de l'Alliance Nationale à Côteau Station, réunis en session régulière le vingt-six juillet dernier 1895, ont résolu et adopté :

“ Attendu que c'est avec une vive et légitime douleur qu'ils déplorent la perte d'un de leurs membres dans la personne de F. G. Bériault, substitut du Président Général auprès de ce cercle ;

Attendu qu'ils reconnaissent hautement l'activité et le dévouement qu'il a déployé envers le cercle St-Médard dont il fut l'ardent promoteur et le soutien ;

Attendu que M. Bériault s'est toujours distingué dans ses relations sociales et ses devoirs de citoyen par son intégrité, sa droiture et son urbanité ;

Il a été proposé par M. Pierre Doucet, secondé par M. J. E. Dumesnil, et adopté qu'un humble tribut de gratitude et de reconnaissance soit donné à la mémoire de leur frère décédé.

Proposé par M. J. C. Prieur, appuyé par M. L. A. Dumesnil, qu'en témoignage de leur profond regret et de leurs sympathies, copie des présentes soient envoyée à la famille du défunt, à la *Revue* de l'Alliance Nationale et à la Presse. Adopté.

Du Cercle St-Ignace.—A sa dernière réunion, tenue sous la présidence de M. Denis Martin, président, le Cercle St-Ignace, No 33, a adopté les résolutions suivantes :

“ Proposé par M. Nap. St-Amour, appuyé par M. Pierre Sauvé, que les membres de ce Cercle ont appris avec un vif sentiment de regret la mort prématurée de leur dévoué confrère, M. Fréd. G. Bériault, substitut du Cercle St-Médard No 16 du Côteau Station.

Proposé par M. J. A. Major, appuyé par M. Henry Dauth, M. D., que les membres de ce Cercle, désirent offrir à la famille du regretté défunt leurs sincères condoléances dans le malheur qui vient de la frapper dans leurs affections.

Proposé par M. H. C. St-Amour, appuyé par M. T. Bourbonnais, que copie des présentes résolutions soit envoyée à la famille éplorée, à la *Revue* de l'Alliance Nationale et à la Presse.

Adopté.

CERCLE JEANNE D'ARC.

Nous nous associons de grand cœur à la manifestation de sympathies dont notre jeune ami, le docteur Daigle, le dévoué médecin-examineur du Cercle Jeanne d'Arc, a été l'objet de la part de ses confrères à l'occasion du malheur qui vient de le frapper au sein de sa famille.

Le docteur Daigle a bien mérité de l'Alliance Nationale dont-il est un des plus fervents soutiens dans la partie Est de Montréal et nous le prions de croire que nous partageons le deuil de ses confrères du Cercle Jeanne d'Arc.

Nous reproduisons ci-après le texte du vote de condoléance adopté par ce Cercle à son assemblée du 23 de ce mois ;

Il est proposé par MM. Lanctot, Martineau, Bergeron et Mathieu, secondés par MM. St-Germain, Daunais, Dépatie, Hamelin et O. Morin :

Que le Cercle a appris avec une profonde douleur le décès de la mère de M. le Dr Daigle, médecin de notre Cercle.

Que le Cercle offre ses plus sincères condoléances à M. Daigle.

Que copie de la présente résolution soit adressée à la famille éplorée, à “ La Presse ” et à l’ “ Alliance Nationale.”

Notes Personnelles

Notre confrère L. G. Lapointe, inspecteur de la force de police de Montréal, et président du cercle Bourget, est de retour d'un voyage de quelques semaines aux Etats-Unis. Nous avons eu le plaisir de constater qu'il nous est revenu frais et dispos.

Les membres et les officiers de Cercle dont les noms suivent nous ont fait l'honneur d'une visite :

M. E. Lamarche, S. P. G., J. P. Lamarche, sec.-arch., du Cercle Mascouche.

H. A. Archambault, méd.-exam., F. Jeannotte, méd.-exam., L. L'Archevêque, ex-prés., et L. O. Doré, sec.-arch., du Cercle St-Pierre.

P. Doucet, prés., du Cercle St-Médard.
L. J. Barolet, M. D., Méd. Perras, prés., du Cercle Sacré-Coeur.

H. Roch, sec.-fin., du Cercle St-Gabriel.
O. Bourdon, sec.-arch., et C. U. Ouellette, sec.-fin., du Cercle St-Joseph.

A. Archambault, méd.-exam., du Cercle St-Henri.
H. Chauvin, S. P. G., du Cercle Monte Bello.

W. Lajeunesse, prés., du Cercle Jeanne d'Arc.
R. Dufresne, prés., du Cercle Hochelaga.

A. Beaudry, sec.-fin., du Cercle De Lanauidière.
Th. Trudeau, S. P. G., J. S. Tisdale, sec.-arch.

et J. A. Tisdale, du Cercle Bourget.
P. Joubert, S. P. G., du Cercle St-Louis de Terrebonne.

O. A. Jarry, sec.-fin., du Cercle St-Pie.
J. A. Lécuyer, sec.-fin., du Cercle St-Jean.

A. F. Grondin, sec.-fin., du Cercle Laprairie.
J. E. Parent, prés., du Cercle St-Jérôme.

Cartes de cercles

L. P. Desy, M. D. Exm., et S. F., du Cercle St-Barthelemi.

L. P. Fortin, sec.-arch., P. O. Lasalle, ex-prés., du Cercle Maisonneuve.

D. Ladouceur, M. D. Exm., du Cercle Ste-Genève.

Em. Ostigny, M. D., prés., du Cercle St-Hyacinthe
C. S. Tassé, prés., H. E. Trudeau, S. P. G., du Cercle St-Laurent.

J. Lavigne, prés., du Cercle d'Argenteuil.

C. H. Langlois, sec.-arch., et M. Blanchard, du Cercle Laroque.

S. Thibaudeau, ex-sec.-arch., du Cercle Salaberry.

J. A. Berthiaume, sec.-fin., du Cercle St-Vincent.

J. B. E. Dumont, sec.-arch., du Cercle St-Louis.

L. H. Keronac, ex-trés., du Cercle St-Ephrem.

S. Legault, sec.-fin., du Cercle Mont Royal.

U. Brunet, trés., du Cercle Ste-Anne de Bellevue.

J. E. Lafontaine, sec.-fin., du Cercle St-Jacques.

Nominations

Le Président Général a nommé comme ses substitués les confrères dont les noms suivent :

MM. H. E. Trudeau, auprès du Cercle St-Laurent No 83; P. Monette, auprès du Cercle d'Argenteuil No 84; Nestor Duguay, Ex-M. P. P., auprès du Cercle St-Antoine No 85; O. Hélie, M. D., auprès du Cercle St-Grégoire, No 86.

Le Médecin en chef a ratifié le choix des médecins ci-après dénommés comme médecins-examineurs de Cercles :

MM. A. R. Pinet, Cercle St-Laurent No 83; P. E. Payer, Cercle d'Argenteuil No 84; Wm. Smith, Cercle St-Antoine No 85; O. Hélie, Cercle St-Grégoire No 86.

Nouveau Cercle

CERCLE ST GRÉGOIRE No 86.

Institué à Larochelle, comté de Nicolet, le 9 août.
Officiers élus :

MM. Omer Hélie, M. D., S. P. G.; Rvd Joseph Poirier, prés.; J. F. Thérien, vice-prés.; Ant. McDonald, sec.-arch.; A. McDonald, sec.-fin.; Jos. Béliveau, trés.; Omer Hélie, méd.-exam.; Alph. Prince, commissaire; Th. Caya, introducteur.

MORTALITÉS

No 10.—ULD. A. LEBLANC, 20 ans, admis dans le Cercle St-Joseph No 1, le 24 octobre 1894, est mort de *phthisie*, le 5 juin 1895. Bénéficiaires: Héritiers légaux, \$1000.00.

No 11.—F. G. BÉRIAUT, 38 ans, admis dans le Cercle St-Médard No 16, le 13 septembre 1893, est mort d'une *néphrite*, le 23 juillet 1895. Bénéficiaire: Marguerite Steele, sa femme, \$500.00.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés.-Gén., J. P. Marion, N. P., 334 rue Richmond
Prés., J. B. A. Martin, 331 Richmond; Sec.-Arch., O. Bourdon,
201 Versailles; Sec.-Fin., G. U. Ouellette, 2230 Notre-Dame;
Méd.-Exam., G. E. Larin, 232 St-Joseph. Réunions, 2e et 4e
mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Monette, 127 Duvernay; Prés., Alex. Montclair,
345 Delisle; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu; Sec.-Fin., S.
Legault, 164 Quesnel; Méd.-Exam., J. U. Lalonde, 3156 Notre-
Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., J. Deslauriers; Prés., Alexis Doure; Sec.-Arch.,
Oscar Leduc; Sec.-Fin., André Leduc, jr; Méd.-Exam., P. A. T.
Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellice.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Rémi B. Décaray; Prés., Benj. Décaray; Sec.-Arch., J.
B. Lefebvre; Sec.-Fin., Gervais Décaray; Méd.-Exam., P. A. Valois
(Lachine). Réunions, 2e et 4e vendredis, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., Adolphe Martin, 233 St-Martin; Prés., Raoul Touran-
geau, 26 Annie, St-Henri; Sec.-Arch., J. N. Marcile, 1142 St-Jac-
ques; Sec.-Fin., J. P. Beauvais, 1212 St-Jacques; Méd.-Exam., S. J.
Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bâtisse Banque
des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRE-CŒUR, Montréal

S. P. G., A. C. Diorne, 243 Lafontaine; Prés., M. Ferras, 499
Dorchester; Sec.-Arch., A. Jolicoeur, 1088 Ontario; Sec.-Fin., E.
Bouthillier, 268 St-André; Méd.-Exam., L. J. Barolet, 442 Beaudry.
Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacre-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVEUE

S. P. G., Am. Chaurat; prés., Ls. Michaud; sec.-arch., M. C.
Bozner; sec.-fin., A. Lamarche; méd.-exam., L. N. F. Cypriot.
Réunions, 3e mercredis, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bozner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., G. Brouillette, 106a Visitation; prés., C. Tanguay, 117
Rachel; Sec.-Arch., L. O. Doré, 641 No-re-Dame; Sec.-Fin., H. A.
Archambault, 212 St-Paul; Méd.-Exam., F. Jeannotte, 265 Visita-
tion. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve, 2e et 4e mardis,

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

S. P. G., E. E. Laurent, M. D., 300 Centre; Prés., Ov. Corbeil,
191 Centre; Sec.-Arch., N. Bellin, 12 Chateauguy; Sec.-Fin.,
Alf. Deschamps, 191 Centre; Méd.-Exam., F. X. Gagnier, 308
Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, rue Island.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de Ste-Henri

S. P. G., Ls. Coderre, 2056 St-Jacques; Prés., E. J. Hébert, 3628
Notre-Dame; Sec.-Arch., J. E. Ferras, 48 Agnès; Sec.-Fin., P. G.
Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exam., J. O. A. Archambault,
3387 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège
St-Henri, No 1 St-Pierre.

No 14—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co. Bagot

S. P. G., J. E. Marcile; Prés., Milton MacDonald, M. P. P.;
Sec.-Arch., J. M. Bordua; Sec.-Fin., W. H. Campbell; Méd.-Exam.,
F. H. Daigmeault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m.,
Hôtel de Ville.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co Soulanges

S. P. G., F. G. Bériault; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H.
R. Smith; Sec.-Fin., L. A. Dumesnil; Méd.-Exam., J. C. Prieur.
Réunions, 2e et 4e vendredis.

No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

S. P. G., A. Fontaine; Prés., Ald. Charland; Sec.-Arch., J. P.
L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exam., J. C. Ber-
nard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Instituteur.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

S. P. G., R. H. Beaulieu; prés., J. N. E. Madoury; sec.-arch.,
R. H. Beaulieu; sec.-fin., J. N. E. Gélinas; méd.-exam., J. A.
Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

S. P. G., L. H. Huot, 314 St-Valier; Prés., H. Moisan, 578 St.
Valier; sec.-arch., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Sec.-Fin., Alph.
Pouliot, 285 St-Joseph; Méd.-Exam., J. A. Marcoux, 628 St-Valier.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

S. P. G., A. P. Lépine, 71 d'Artigny; prés., D. E. Fournier,
242 St-François; Sec.-arch., E. Cloutier, 168 St-Olivier; Sec.-Fin.,
J. Cloutier, 168 St-Olivier; Méd.-Exam., P. V. Faucher, 392 St-
Jean. Réunions, dernier dimanche, Salle Patinoire, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS

S. P. G. et S. F., J. F. Mollen; prés., F. Cardinal; sec.-arch.,
Geo. Bériault; méd.-exam., J. B. Jassin.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, C. Vaudreuil

S. P. G., Revd. J. M. Duhamel, curé; Prés., Av. Daoust; Sec.-
Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exam., L. N. F.
Cypriot. Réunions, 3e jeudi du mois, salle Municipale.

No 25—CERCLE LAROQUE, Sherbrooke

S. P. G., H. Fortier; prés. Revd. J. A. Lefebvre, curé, Sherbrooke-Est; Sec.-arch., H. H. Langlois; Sec.-Fin., T. Bélanger; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 215 rue Wellington.

No 27—CERCLE STE-THERESE, Co Terrebonne

S. P. G., Jean Roux; prés., J. A. Duquette; Sec.-arch., M. Leguerrier; Sec.-Fin., Ovide Forget; Méd.-Exm., S. Desjardins. Réunions, 1er et 3e dimanches, salle du marché.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin

S. P. G., C. A. Desjard, Bord à Plouffe; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brahan; sec.-fin., P. C. Descotes; méd.-exam., A. E. Lecavalier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11 1/2 hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal

S. P. G., Marc Trottier, 40 Rouville; prés. R. Dufresne, 288 Desery; Sec.-Arch., J. Chartier, 33 Hudson; Sec.-Fin., A. Lapointe, 243 Notre-Dame; Méd.-Exm., G. H. Garneau, 168 Desery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.

No 30—CERCLE MASCOUCHE, Co L'Assomption

Prés.-Hon. Revd. L. J. Louzon, curé; S. P. G., L. E. Lamarche; Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., P. E. Riopel; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm

S. P. G., Wm. Lord; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., J. E. E. Marion, N. P.; Méd.-Exm., E. G. Courteau. Réunions, dernier vendredi du mois, à 8 hrs p. m., salle publique.

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archabaska

1er Prés. Hon. Revd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon. Revd. C. F. Baillargeon; S. P. G., F. E. Jutra; Prés., J. Baril; Sec.-arch., C. A. Gauvreau, N. P.; Sec.-Fin., J. Duchesnay; Méd.-Exm., Dr P. A. Brossard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges

S. P. G., Nap St. Amour; Prés. Denis Martin; Sec.-arch., J. A. Major; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, à 3 hr. p. m. Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield

S. P. G., J. B. R. Laplante; Prés., A. Plante; Sec.-arch., M. Châtel; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 4e vendredi, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 35—CERCLE PLESSISVILLE, Somerset, Co Mégantic

S. P. G. et Méd.-Exm., J. Z. Trigane; Prés., J. A. Savoie; Sec.-arch., J. A. Rousseau; Sec.-Fin., A. S. Bertrand. Réunions, dernier lundi du mois, 8 hrs. p. m., salle Doucet.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga

S. P. G., Elz. Fortin; Prés., M. J. Godin; Sec.-Arch., A. Demers; Sec.-Fin. et Méd.-Exm., Dr H. Roy. Réunions, 2e et 4e mardis, sous-sol de l'église.

No 37—CERCLE CONTRECOEUR, Co Verchères

S. P. G. et Méd.-Exm., J. A. Trempe; Prés., A. E. Gervais; Sec.-Arch., Jos. Gard; Sec.-Fin., J. B. R. Gervais. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. E. Gervais.

No 38—CERCLE STE-JULIENNE, Co Montcalm

S. P. G., Rév. A. Viau; Prés., A. E. Thibaudeau; Sec.-arch., L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose de St-Esprit. Réunions, 2e dimanche, bureau d'Enregistrement.

No 39—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé

S. P. G. et Méd.-Exm., Ls. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., F. Gonneville; Sec.-Fin., J. B. E. Magnan. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.

No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa

S. P. G., Henri Bourassa; Prés., H. A. Bellise; Sec.-Arch., A. S. Lauzon; Sec.-Fin., L. de G. Raby; Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette

S. P. G., Noé Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., Jos. Beausoleil. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal

S. P. G., J. Lespérance, 280 Fullum; prés., J. R. Maillet, 22A Fullum; sec.-arch., H. Paquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. A. Benthiaume, 83 Dufresne; méd.-exam., F. Lefils, 751 Ste-Catherine. Réunions: 2e et 4e jeudis, salle Frontenac, rue Notre-Dame.

No 44—CERCLE ST LOUIS, Montréal

S. P. G., Jos. Contant, 1475 Notre-Dame; prés., L. A. Gariépy, 91 Cherrier; sec.-arch., E. Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., A. R. Archambault, 500 Cadieux; méd.-exam., G. T. Moreau, 858 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 502 Cadieux.

No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateaugay

S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

S. P. G., J. H. Bastien; prés., Revd. N. E. Demers, ptre, curé; Sec.-arch., A. Bélanger; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; Méd.-Exm., E. Lalonde. Réunions, le dernier dimanche du mois, au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—ST-EPHREM, Co Bagot

S. P. G. et Méd.-Exm., Dr Héri Chaput; prés., A. Gauthier; Sec.-arch., Henri Pilon; Sec.-Fin., D. Chicoine. Réunions, 1er et 3e mercredis, le soir.

No 50—ST-GUILLAUME, Co Yamaska

S. P. G., M. Ovide Martin; prés., A. J. Allaire; sec.-arch., R. Sénécal; sec.-fin., J. E. Janelle; méd.-exam., W. Alexandre. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska

S. P. G., L. A. Plante; prés., Ev. Roberge; Sec.-arch., Willie Lassalle; Sec.-Fin., Ls. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de M. L. A. Plante.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal

S. P. G., Victor Martineau, 1379 Ste-Catherine; prés., W. LaJeunesse, 34 Laguchetière; Sec.-arch., Osc. Morin, 17 Plessis; Sec.-Fin., Eug. Sauvageau, 137 Ste-Catherine; Méd.-Exm., G. A. Daigle, 98 Visitation. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Montcalm, coin Ste-Catherine et Montcalm.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateaugay

S. P. G., J. B. Dumouchel; Prés. T. Hébert; Sec.-arch., A. N. Beaudin; Sec.-Fin., H. A. Chevrelles; Méd.-Exm., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 59—CERCLE ST-CUTHBERT, Co Berthier

Prés. Hon. Revd. A. Brien, ptre, curé; S. P. G., J. Grégoire; Prés., U. Courchesne; Sec.-arch., P. Rondeau, N. P.; Sec.-Fin., L. P. A. Roberge; Méd.-Exm., Chs. Desrocy. Réunions, 1er et 4e mercredis, bureau de M. P. Rondeau, N. P.

No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal

S. P. G., J. Courtois, 129 Visitation; Prés., Z. Renaud, 85 Cherrier; Sec.-Arch., L. P. Fortin, 2072 Ste-Catherine; Sec.-Fin., L. J. Fillette, 157a Jacques-Cartier; Méd.-Exm., F. L. Sylvestre, 1119 Ontario. Réunions, les 1er et 3e jeudis, salle St-Pierre, 1079 rue de Montigny (ci-devant Mignonne).

No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa

S. P. G., D. Simon; Prés., P. Th. Desjardins; Sec.-Arch., Hor. Fitre; Sec.-Fin., T. P. Sabourin; Méd.-Exm., Jos. Beaudin. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Charron, encoignure rues Pont et Charles.

No 65—ST-FRS-XAVIER, l'Epiphanie, Co l'Assomption

S. P. G. et sec.-fin., Telesphore Mercier; prés., Jos. Lamarche; sec.-arch., Geo. Pelletier; méd.-exam., I. Ethier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. J. Riopel, trésorier.

No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe

S. P. G., J. A. Letellier; Prés., Emile Ostigny, M. D.; Sec.-Arch., J. A. Goddard; Sec.-Fin., L. A. Breton; Méd.-Exm., L. V. Benoit. Réunions, 1er et 3e jeudis, 197 rue Cascades.

No 69—CERCLE ST-GEORGES

S. P. G. et S. F., Rév. G. M. LePailleur; prés., J. D. Martineau; sec.-arch., Aug. Charest; méd.-exam., P. Lussier.

Cautiionnements d'officiers

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les secrétaires-financiers et les trésoriers ci-après mentionnés, cautionnements approuvés par les cercles au dates suivantes :

Titulaire.	Fonction.	Cercle.	No.	Approuvé par Cercle.
J. Allard	Trésorier.	Pierreville	80	1er juin 95
A.A. Mondoux	Sec.-Fin.	"	80	" " 95
A. Gélinas	"	DeLanaudière	81	17 " 95
A. Beaudry	Trésorier.	"	81	" " 95
Nap. Tessier	"	St-Casimir	82	18 " 95
Alp. Arcand	Sec.-Fin.	"	82	" " 95
Jos. Lavigne	Trésorier.	Argenteuil	84	8 juil. 95
J. E. Lapointe	Sec.-Fin.	"	84	" " 95
A. McDonald	"	St-Grégoire	86	9 août 95
Jos. Bellevau	Trésorier.	"	86	" " 95
L. E. Charron	"	Contrecoeur	87	27 juil. 95